

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

et se patent d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 2
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte		Poste mixte		Omnibus mixte		Poste mixte		Omnibus mixte		Omnibus mixte	
	de Cahors	à Cahors	de Cahors	à Cahors	de Cahors	à Cahors	de Cahors	à Cahors	de Cahors	à Cahors	de Cahors	à Cahors
Cahors — Départ.	5h10	12h25	5h40	12h45	7h45	9h40	7h30	9h30	7h30	9h30	5h25	7h55
Mercuès — Arrivée.	5 28	12 47	5 55	12 55	8 36	10 30	8 2	9 37	8 2	9 37	5 37	8 2
Parnac — Arrivée.	5 43	1 7	6 7	1 17	—	—	—	—	—	—	—	—
Luzach — Arrivée.	5 53	1 20	6 16	1 26	—	—	—	—	—	—	—	—
Castelfranc — Arrivée.	6 10	1 43	6 37	1 57	—	—	—	—	—	—	—	—
Puy-l'Evêque — Arrivée.	6 24	2 0	6 49	2 19	—	—	—	—	—	—	—	—
Duravel — Arrivée.	6 36	2 14	6 58	2 31	—	—	—	—	—	—	—	—
Soturac Touzac — Arrivée.	6 47	2 27	7 7	2 40	—	—	—	—	—	—	—	—
Fumel — Arrivée.	7 1	2 44	7 19	3 0	—	—	—	—	—	—	—	—
Monsempron-Libos — Arrivée.	7 7	2 51	7 26	3 07	—	—	—	—	—	—	—	—

Cahors, le 22 avril 1873.

La commission de permanence, nommée par l'Assemblée nationale, s'est réunie samedi. Aucune discussion n'a eu lieu. C'est avec une certaine surprise qu'on a appris que tous les membres conservateurs de la commission s'étaient entendus pour garder un silence absolu. Il est évident que ces députés ont voulu réserver pour une occasion plus favorable les critiques et les observations importantes que la conduite du gouvernement, dans l'élection de Paris, inspire à tous les esprits sages.

Nous donnons ci-dessous, sous la rubrique : *Election de Paris*, des détails très-intéressants et un discours de M. Paul de Cassagnac sur les devoirs du parti conservateur dans les circonstances actuelles.

Il y a dans le fait même de ce discours et dans la composition de l'auditoire, un des actes les plus importants depuis l'odieuse révolution du 4 septembre.

Election de Paris.

Voici quelques nouveaux incidents et quelques appréciations relatives à la lutte électorale de Paris, sur laquelle le pays entier a les yeux fixés, parce qu'elle atteste un surcroît d'audace et de résolution de la part du radicalisme :

On lit dans la Gazette de France :

M. Langlois entre en scène contre M. Gambetta. L'objet de la querelle est, naturellement, le choix d'un candidat à Paris. Il s'agit de savoir qui de M. Barodet ou de M. de Rémusat conduira le plus sûrement le gouvernement de M. Thiers à la République démocratique et sociale, à ce qu'on appelle la vraie République, celle que M. Dorian, « nouveau Moïse », n'a pu voir que de loin, à travers les discours de M. Gambetta.

M. Langlois pense qu'en nommant M. de Rémusat on doublera les étapes ; c'est ce qui l'a déterminé :

« Dans quel cas, je vous le demande, dit-il, M. Thiers aura-t-il la plus grande force pour lutter, pour vaincre, pour entraîner les irrésolus du centre ?
« Pour moi, la réponse n'est pas douteuse.
« Quiconque connaît M. Thiers répondra comme moi : c'est appuyé sur l'élection de M. de Rémusat que M. Thiers se sentira plus de force, qu'il aura le plus de puissance pour entraîner le centre, qu'ayant l'espoir de vaincre, il luttera avec le plus d'énergie ; qu'il luttera et qu'il vaincra. »

C'est notre avis, et nous trouvons que M. Langlois raisonne sagement, à son point de vue. Il ne fait que continuer la stratégie suivie par M. Gambetta depuis deux ans ; mais M. Gambetta se croit assez fort pour ne plus avoir recours à cette diplomatie. Il pense que la démocratie est assez puissante aujourd'hui pour se passer de M. Thiers et qu'elle pourra fonder sa République sans « l'illustre président. »

M. Langlois juge que, pour « vaincre les centres irrésolus », M. Rémusat est nécessaire, parce qu'il

effraiera moins l'opinion. M. Gambetta, lui, veut qu'on monte à l'assaut et qu'on enfonce ces centres qui ne présenteront plus qu'une faible résistance, parce que justement ils sont irrésolus.

On lit dans le Français :

Les journaux officieux ont publié en faveur de M. de Rémusat une circulaire signée de M. Arago et de vingt-quatre de ses amis politiques, circulaire destinée à ramener le « parti républicain » à M. de Rémusat. L'effet produit a été immédiat : bon nombre de conservateurs, auparavant résignés à M. Rémusat, se sont demandés ce que voulait dire la circulaire de M. Arago. Le gouvernement veut obtenir des hommes d'ordre qu'ils votent à Paris pour M. de Rémusat, et, pour apostiller l'appel qu'il adresse aux conservateurs, il va prendre la signature de MM. Arago ! Voilà assurément la plus grosse maladresse que le gouvernement pouvait commettre ! Voilà, sur la candidature de M. Rémusat, la plus lourde tuile qui pouvait tomber.

Le résultat de la faute commise ne s'est pas fait attendre : l'idée d'une troisième candidature qui avait fort peu de chances hier en a pris tout à coup dans la journée.

Une troisième candidature, si elle se produit, enlèvera à M. de Rémusat le concours d'un certain nombre de conservateurs. La candidature du ministre des affaires étrangères est-elle donc si riche qu'elle puisse subir impunément cette perte ?

Les officieux nous répondent que M. de Rémusat, si M. Weiss se présente, retrouvera à gauche ce qu'il perdra à droite. Rien de plus douteux que ce dédommagement. Fût-il obtenu, qu'il serait funeste au gouvernement ! La question n'est pas seulement de savoir si M. de Rémusat sera ou ne sera pas nommé. Les politiques à courte vue peuvent croire qu'elle n'est que là ! Elle est ailleurs : la question grave, c'est de savoir par qui M. de Rémusat sera nommé ! Si M. de Rémusat est nommé parce qu'il aura consenti à accepter le rôle que lui fait M. Arago, si M. le ministre des affaires est nommé comme un subsidiaire de M. Barodet, ce sera pour M. Thiers une victoire pire que la plus rude défaite. Le 28 avril, le langage des feuilles radicales dira à la France et à l'Europe que le gouvernement de M. Thiers n'a évité une défaite que grâce à la pitié de M. Arago et de ses amis. M. Thiers veut-il cela ?

Menacé de voir une partie des conservateurs se rallier à la candidature de M. Weiss ou de tout autre candidat du même caractère, le gouvernement comprendra-t-il enfin la nécessité de ramener et de retenir à lui les hommes d'ordre qui, dégoûtés, mécontents, fatigués, sont aujourd'hui disposés à s'éloigner de lui ?

Nous n'insistons sur les élections de Paris que parce, que le drame ridicule et terrible, burlesque et odieux, auquel nous assistons à Paris, se répète dans treize départements. Partout en face des radicaux, le gouvernement, au lieu de s'appuyer sur le parti conservateur, essaye de constituer une majorité en associant à l'aide d'ambiguïtés et de malentendus, des fractions désunies, discréditées et compromises par leur rencontre même. C'est là un jeu périlleux et funeste. En province comme à Paris, le gouvernement est en présence de trois partis : le parti radical, le parti conservateur et le parti de l'équivoque. Le parti radical le renverse, le parti de l'équivoque le ruine, le parti conservateur seul peut, à l'heure présente, le sauver !

On lit dans la Patrie :

D'après le Times, il n'y a plus guère à distinguer aujourd'hui entre M. de Rémusat et M. Barodet : leurs professions de foi et leurs vœux se ressem-

blent tellement qu'il est presque impossible de déterminer en quoi les deux candidatures se différencient. M. de Rémusat, aux yeux de la feuille anglaise, a toute la couleur de M. Barodet, atténuée seulement comme il convient à un membre du gouvernement et à un ministre.

Une telle appréciation peut assurément se passer de commentaires.

On lit dans le Figaro :

Voyez-vous d'ici la stupeur de l'Europe, stupeur vite remplacée par un éclat de rire, quand elle saura qu'en face de ce président de la République pour qui l'on épuisait, il y a deux mois à peine, toutes les formules de l'admiration plate, à qui l'on baisait la main, qu'on appelait le libérateur, que toute la canaille démagogique essayait d'atteler à son chariot, le sublime Paris a campé qui... Barodet.

Le suffrage universel a de ces surprises. Vous souvenez-vous de Motu ? Paris tout chaud encore de la lutte, deux mois à peine après la chute de la Commune, choisit en trois quartiers différents pour qu'on ne s'y trompât point, non pas un poète, un orateur, un avocat, un médecin qui eussent consacré leur vie et leur science à la défense des intérêts, des misères ou des souffrances du peuple, non pas un industriel qui fût l'honneur de son quartier, qui nourrit et fit vivre tout un peuple d'ouvriers, mais un obscur faiseur d'affaires qui n'avait jamais ni écrit, ni parlé, ni répandu ses bienfaits sur les foules, connu seulement pour son étroite intolérance et pour la guerre triomphale qu'il avait faite à quelques crucifix de bois.

Barodet renouvelle le prodige ; d'abord dans Lyon, une de ces vieilles cités essentiellement françaises, dont l'industrie et le commerce sont certainement une des richesses et des gloires du pays, qui est en outre un centre intellectuel très vivant, Barodet, ancien agent d'assurances, dont l'éloquence s'était bornée jusqu'alors à vanter la sécurité et l'agrément qu'on a, moyennant un versement minime, à ne plus redouter les incendies, Barodet est tellement cher à l'opinion, que le gouvernement en fait le premier magistrat de la riche et populeuse cité.

Voilà, semble-t-il, un coup de fortune prodigieux. Ce n'est pas tout. Barodet étant maire, rien ne signale sa mairie ; il se drape dans son écharpe comme le premier venu, il marie avec majesté, mais rien de plus ; il est même poli, presque attentif, avec les autorités constituées ; on l'a vu saluer Monseigneur et dîner chez M. le préfet. Il vient à Paris en première classe, pour rien, et rentre à Lyon, pour rien, en première classe. De réforme aucune ! Le christianisme n'est point ébranlé, et la régénération du pays par la démocratie ne fait aucun pas en avant.

Néanmoins, c'est ici que l'histoire devient prodigieuse : il faut un député à Paris. Le parti qui se déclare au-dessus de tout contrôle, qui verse le plus superbe mépris sur tous ses adversaires, qui prétend contenir en soi toute l'intelligence, tout l'avenir de la France, cherche un représentant ; il n'hésite pas longtemps et s'adresse au même Barodet, devenu un grand homme parce qu'une loi d'ordre public a modifié le régime municipal de Lyon et supprimé cette mairie centrale qu'il avait obtenue sans raisons valables.

Nous comprendrions que le choix aveugle des multitudes s'arrêtât sur un forgeron, sur un maçon ou sur un portefaix, représentant de la misère héréditaire et du labeur qui ne finit point. Cela serait net, franc et aurait sa grandeur ; mais Barodet n'est point cela.

Barodet n'est déjà plus peuple ; il a toujours porté la redingote et il la portera toujours ; il représente

non pas la foule des gagne-petits courbés sur le sillon ou sur l'enclume, mais cette nouvelle classe dirigeante qui entend se substituer à celle par laquelle nous sommes gouvernés depuis 89.

C'est un Thiers-Etat râpé qui n'est rien et qui veut devenir tout, qui, serré entre l'ouvrier et le bourgeois, n'a ni les espérances et la liberté du premier, ni l'aisance et l'apathie du second. C'est lui qui a pris la République en sevrage et qui aspire à refouler l'ancien parti conservateur sur l'arrière-plan. Il n'a pas de formule, il n'a que des appétits ; il n'apporte aucune satisfaction réelle et sérieuse aux rancunes des prolétaires. Il les amuse par des mots nouveaux, substitués aux vieux Droits de l'homme ; il leur fait croire que la liberté de la presse, la liberté de réunion — dont il profite seul parce qu'il s'y crée des réputations et s'y ménage des situations — l'éducation laïque et la suppression du budget des cultes suffiront à tout réparer, à tout égaliser.

Et le peuple, ce grand enfant, avec la mansuétude bonasse qui le caractérise, prend au sérieux toute cette immense comédie ; tout ce qui revient des pontons, tout ce qui est destiné à y aller un jour, votera pour Barodet avec ensemble et conviction, voyant dans Barodet l'amnistie, la liberté de penser, d'écrire et de bénéficier, la levée de l'état de siège ; pour tout dire, le commencement de l'ère des beefsteaks socialistes et des côtelettes s'offrant d'elles-mêmes aux mâchoires des travailleurs.

RÉUNION CONSERVATRICE (Salle Hertz.)

Samedi soir, a eu lieu à Paris, une réunion provoquée par M. Tarbé, directeur du journal *le Gaulois*, et à laquelle ont adhéré *l'Union*, *la Gazette de France*, *le Monde*, *l'Univers*, *le Pays*, *la France nouvelle*, *l'Ordre* et *Paris-Journal*. Une heure avant l'ouverture de la séance, la salle est comble ; on n'entrerait qu'avec des billets délivrés aux bureaux des journaux en question. C'est une première politique, MM. Edmond Tarbé du *Gaulois* ; de Riancey, de la *France nouvelle*, et de Luppé, de *l'Union*, prennent place au bureau. L'Assemblée acclame le bureau ainsi constitué.

En arrière et sur les côtés de l'estrade prennent place : MM. Théodore Barrière, le comte de Castellane, député, le comte de Lavalette, Janvier de la Motte père et fils, le comte de Turenne, Binder, Lachaud fils, le colonel Magouan, Frédéric Béchar, Emile Villemot, Gaston de Saint-Valry, Louis Leroy, Léonce Dupont, Delessert, Arthur Meyer, Gimet, Albert Rogat, Jeannerod, de la Pierre, Théodore de Grave, de la Garde, Creuzet de la Touche, Mouton, ex-chef du cabinet de M. Prêtre.

Dans la salle : MM. Francis Aubert, le baron de Vaux, Charles Abbattucci, de Toulgouët, le vicomte d'Espériers, Dubois-Ducoudray.

Quelques orateurs montent à la tribune pour proposer des motions d'ordre ; la plus caractéristique est celle présentée par M. de Lapierre, légitimiste, qui demande à l'Assemblée d'écartier tout d'abord, et sans discussion les candidatures Rémusat et Barodet. M. Paul de Cassagnac s'écrie de sa place : « Très bien ! c'est une question de propreté. » Ce mot est couvert d'applaudissements. Un M. Bazire, que l'on croit appartenir à la rédaction du *Corsaire*, demande la parole, qui lui est refusée aux applaudissements de l'Assemblée.

M. Bazire proteste contre la qualité qu'on lui attribue et descend de la tribune. A vrai dire, un seul discours est prononcé. C'est celui de M. Paul de Cassagnac; il tient la séance tout entière.

Discours de M. Paul de Cassagnac.

M. de Cassagnac est salué par de longs bravos. Messieurs, dit-il, permettez-moi, en débutant, de nous féliciter de nous voir ainsi réunis pour la défense des intérêts conservateurs. C'est la première fois, dans ce Paris gangrené par la fièvre démagogique et ensanglanté par l'émeute, que l'on voit une telle unanimité dans le désir de se défendre contre la Révolution avec le bulletin de vote, comme, j'en suis sûr, on nous verrait disposés à le faire avec le fusil, si nous y étions contraints. (Oui! oui!)

La presse a obéi à une généreuse idée en faisant appel aux conservateurs, et en les convoquant sur le terrain le plus propice, sur le vrai terrain national: celui de la résistance à la Révolution. Assez et trop longtemps déjà nous avons laissé la bride libre à toutes les mauvaises passions; assez et trop longtemps nous les avons laissés amonceler les cadavres sous les pavés arrachés à nos rues (Applaudissements).

Aujourd'hui naît dans notre cœur une espérance. Nous voici tous réunis, nous les partis déchus, les partis insultés chacun à leur tour; vous, les légitimistes, traînés pendant trente ans dans la boue, et nous, les bonapartistes, pour qui cet outrage a duré trois ans seulement; mais ces trois ans valent bien vos trente années d'agonie! cela a assez duré. Vous voici debout, debout pour demander la liberté, dont nous sommes privés, et pour revendiquer notre place légitime au grand soleil de la patrie. Et voyez ce qui nous arrive: dès le premier pas, notre parole est étouffée par des agents de police ou des adversaires qui n'ont qu'un but — arriver à nous diviser.

Cela ne sera pas. Il y a bien des opinions diverses représentées ici. Il y a d'abord les royalistes. Pour ces vieux dévouements, ces vieilles fidélités, je ne dirai pas que j'ai de l'indulgence; je ne saurais en effet employer à leur égard une pareille expression qui rendrait mal ma pensée; c'est de l'admiration que j'éprouve, et je le dis. (Longs bravos). Je dis plus: en 1793, à cette époque infâme et que j'exécra, si j'avais vécu, on m'aurait trouvé dans leurs rangs, parmi les Vendéens. (Nouveaux applaudissements).

Il n'y a pas d'imperialistes ici, messieurs, celui qui parle devant vous a laissé dehors ses préférences, ses convictions que vous connaissez bien, et il n'y a devant vous qu'un conservateur comme vous. Oublions nos rancunes et nos dissentiments; ne fouillons plus dans notre passé à tous, restons unis en fixant les yeux sur l'avenir assombri, et que rien désormais ne puisse rompre cette cohésion, ce groupement des royalistes et des imperialistes, qui est mon but ardemment désiré depuis longtemps. Il faut que nous restions unis, serrés, devant cette chose, la République, qui est en effet celle qui nous divise le moins, car elle est celle qui nous dégoûte le plus! (Applaudissements prolongés. Interruptions violentes).

Se tournant vers les interrupteurs: S'il est quelqu'un là qui se déclare mécontent, je lui dirai qu'il s'est trompé de porte. Nous sommes entre gens bien élevés: c'est dire qu'il ne doit pas s'y trouver de républicains. — Aucun républicain n'a le droit d'être ici, — qu'il sorte!

Une voix à gauche. — Je proteste énergiquement contre ce que vous venez de dire, que la République nous dégoûte tous.

Voix nombreuses. — Oui! oui! Le nom de l'interrupteur! Qu'il dise son nom à la tribune!

M. Paul de Cassagnac. — Je répète ma phrase et je l'accentue. S'il est parmi nous quelques républicains égarés, qu'ils aillent à leurs réunions habituelles: au Casino-Cadet, à Belleville, ou au palais de l'Élysée. (Longs bravos.) J'ai toujours cru, moi, que si deux partis pouvaient s'entendre, c'étaient à coup sûr les royalistes et les imperialistes; car mon parti n'a rien pris au vôtre, car nul des miens n'a fait tomber la tête d'un de vos rois et ne lui a volé le trône. Et j'ai toujours été si persuadé de la nécessité de cette union, qu'à mon retour de captivité, quand je traversais l'Allemagne, j'ai eu un instant l'idée d'aller trouver M. le comte de Chambord pour lui demander quelle part de concours il pouvait apporter au salut de notre pauvre France.

Je n'ai pu donner suite à mon désir. Ce que je voulais faire alors, je viens le faire ici, et je suis sûr que je réussirai; et qu'aux élections générales, qui approchent, bien des rancunes auront été oubliées, et que, la main dans la main, nous marcherons ensemble contre notre ennemi commun, contre cette chose maudite et haine qui s'appelle la République! (Applaudissements), et abrités tous, vous sous les plis du drapeau blanc, nous sous les plis du drapeau tricolore, sans rien abandonner de nos croyances ou de nos espérances, nous mettrons notre sang et notre fortune au service de la France. (Bravos!)

Je vais, si vous le voulez, vous rappeler brièvement, et c'est nécessaire, l'histoire de nos différents partis depuis 1870...

Une voix. — Parlez de l'élection!

Je voudrais régler la question des principes avant d'aborder les questions de personne; vous me rappelez à l'élection, soit! et je vous suis!

J'ai donc à vous dire pourquoi j'ai accepté la candidature Libman que je soutiens encore aujourd'hui. Deux candidatures se trouvaient en présence. Toutes deux républicaines: celles de M. de Rémusat et de M. Barodet — pardon! du citoyen Barodet, car cette appellation pourrait l'humilier dans son austerité républicaine.

Une voix derrière le président. — Monsieur de Cassagnac, n'employons pas de mauvais termes.

M. de Cassagnac. — De cette candidature j'ai peu de chose à dire. Cela représente un envoi gracieux de la canaille de Lyon à la canaille de Paris; un petit cadeau des assassins du commandant Arnaud aux assassins de la rue Haxo. (Double salve de bravos.)

Par respect pour l'Assemblée, je n'en dirai pas davantage.

Quant à M. de Rémusat, vous savez qui il est. Il appartient à la catégorie de ceux qui nous gouvernent et qui sont assez vieux pour que chacun les connaisse. (Rires prolongés.) Pauvre France, Suzanne éperdue et qui se débat entre les mains des vieillards! (Rires.) On lui a fait un reproche d'être comte. Je trouve qu'on a eu tort, car son titre est un titre de l'Empire. (Nouveaux rires.) On nous présente sa candidature comme un programme, comme une sorte de drapeau. Son nom a d'étonnantes significations. Il représente, affirme-t-on, la politique du Message, la libération du territoire et cinquante ans d'amitié pour le président de la République, ce qui est bien le plus extraordinaire de tout. (On rit.)

Expliquons-nous. Quant à la libération du territoire, il est vrai qu'il a payé l'Allemagne, mais c'est avec notre argent, ne l'oublions pas. Ce libéral, ce ministre si fort ami de l'autre vieillard, qui d'accord avec lui, consacre ce qui leur reste de poumons à fonder une République viagère, a mis, croyez-le bien, deux fois plus de temps à libérer le territoire que n'en aurait mis un autre homme qui, par exemple, aurait eu la confiance de la France rien que par son nom, le maréchal de Mac-Mahon, par exemple. (Oui! oui!)

Mais il a l'appui de M. le Président de la République, ce candidat, ce ministre, ce grand vizir, ce Giaraf de Versailles, il a l'appui de l'homme autrefois royaliste, aujourd'hui républicain, qui jadis disait: La République mène au sang et à l'imbécillité. Le sang nous l'avons vu. Soyons sincères aujourd'hui, ne voyons-nous pas l'imbécillité? (Applaudissements.)

Il fut orléaniste; d'autres affirment qu'il l'est encore. Disons quelques mots du parti orléaniste.

Il y a parmi eux, je le reconnais volontiers, diverses catégories. La première est celle des partisans du comte de Paris, que j'estime à l'égal des légitimistes et des bonapartistes; la seconde se compose de gens qui en arrivent à créer des Orléans dans la famille même d'Orléans. Cette catégorie a une désastreuse passion: celle de servir d'état-major à la République. Après avoir honteusement miné le trône de Louis-Philippe et être arrivés à le jeter bas, ils font en ce moment tout ce qu'ils peuvent pour diviser les branches de la famille de Bourbon et, profitant des malheurs de la patrie, des agitations civiles, ils se constituent l'état-major de la Révolution.

Et ce sont précisément les hommes qui nous gouvernent. Aussi voyez à quels résultats comiques ils en arrivent avec leurs tripotages politiques: à faire soutenir la candidature de M. de Rémusat par les chefs du parti démocratique!

M. de Rémusat, patronné par Arago, Tirard, Carnot et leurs collègues, n'est-ce pas du dernier comique? Allons, on lui a passé la blouse, à ce gentilhomme. C'est charmant. Aussi, quand je considère ces deux candidatures, Barodet et Rémusat, je me dis que ce sont là deux trains, l'un express, l'autre omnibus, qui partent pour la Commune, et je n'ai envie de monter dans aucun de ces trains. (Très bien! très bien!)

Maintenant, je dois vous dire pourquoi j'ai patronné, pourquoi je patronne la candidature Libman. M. Libman est un Alsacien-Lorrain: c'est là une protestation en faveur des français de là-bas, toujours affectionnés à la France; puis c'était un négociant, et le commerce n'est pas assez brillant en France, à l'heure qu'il est, pour qu'on ne proteste pas aussi en sa faveur; et, malgré les magnificences de la cour de Versailles, on n'arrive pas à faire aller les affaires comme sous l'horrible corruption de l'Empire et des régnes précédents. (On rit.)

Ce n'est pas un bonapartiste, je ne le connais même pas. J'étais en captivité quand il fit les deux choses qui lui valurent l'estime générale.

Au 4 septembre, c'est lui qui s'opposa bravement à l'envahissement du Corps législatif par la tourbe que vous savez.

Pendant la Commune, c'est l'homme de cœur qui, au péril de sa vie, sauvait la chapelle expiatoire; — la chapelle expiatoire! savez-vous ce que c'est, messieurs? C'est ce monument élevé au milieu de Paris repentant, pour rappeler aux Français qu'un jour ils furent infâmes; qu'un jour ils portèrent la main sur deux nobles femmes, sur deux

saintes, Marie-Antoinette et madame Elisabeth, et qu'ils assassinèrent le plus honnête roi qu'ils eurent jamais; malheureuses victimes livrées par les complaisances des Rémusat de la Gironde aux fureurs des Barodet de la Montagne! (Bravos prolongés).

Cris nombreux. — C'est un noble langage! Une voix derrière le président. — Vous êtes un homme de cœur!

M. de Cassagnac. — Je ne sais ce que deviendra la candidature de M. Libman, mais elle servira tout au moins de pont entre les royalistes et nous, pour nous unir contre l'ennemi commun.

Cette séance sera un jalon posé, soit pour les élections complémentaires qui suivront, soit pour les élections générales, soit encore pour le choix, pour le choix, vous entendez bien, royalistes, pour le choix de la forme gouvernementale (Sensation), et j'espère que la concorde, qui régnera désormais dans nos rangs, nous permettra de sauver un jour le pays, fut-ce même aux dépens de notre opinion respectueuse! (Oui! oui!)

Je termine, messieurs, en vous demandant la nomination d'un comité composé de neuf membres, que vous désignerez, auxquels s'adjoindront les représentants des journaux adhérents; il aura la mission de s'entendre sur le choix de celui pour qui vous aurez à voter, et dont la signification sera affront pour la République et menace pour M. Thiers.

M. de Cassagnac est salué à sa descente de la tribune par de nombreux applaudissements. On se presse autour de lui et on le félicite vivement.

La proposition faite par l'orateur est votée à l'unanimité.

A ce moment, un M. de Verchère, qui s'intitule délégué du comité d'action Rémusat, se présente pour soutenir la candidature Rémusat comme candidature monarchique.

Après un long tumulte, l'assemblée consent à l'entendre. M. de Verchère se déclare légitimiste et aussi bonapartiste. Il a en horreur la République. A ce moment on présente à M. de Verchère la profession de foi de M. de Rémusat. L'orateur se retire.

M. de Lupé monte alors à la tribune pour proposer que le comité repoussera a priori les candidatures Rémusat et Barodet. (Applaudissements.)

En conséquence, M. de Lupé présente l'ordre du jour suivant, qui est voté d'acclamation: «L'assemblée, considérant qu'il est du devoir de tout conservateur de combattre avec une énergie égale les candidatures Rémusat et Barodet, passe à l'ordre du jour.»

M. le vicomte d'Espéris, au nom du parti légitimiste, s'associe aux paroles de M. de Cassagnac, et déclare qu'il appelle de tous ses vœux l'alliance entre les deux partis légitimiste et bonapartiste.

La réunion se termine par la nomination des membres du comité. Sont élus:

- MM. de Benque, secrétaire du conseil général de la Banque de France.
- Binder, conseiller municipal.
- Chevreau (Henri), ancien ministre.
- l'amiral Chopart, membre du conseil de la Légion d'honneur.
- Dewinck, négociant.
- Dufaure, négociant.
- Raoul Duval, député.
- Lachaud, avocat.
- le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, député.
- le comte de Morry, secrétaire général du Cercle français.
- le colonel Stoffel.

Revue des Journaux

Pays.

Alors que les sieurs Gent et Esquiros continuent à siéger à l'Assemblée Nationale sans qu'on songe le moins du monde à leur demander compte des fonds de l'Etat qu'ils ont gaspillés, le gouvernement fait preuve d'un amour excessif de l'économie, vis-à-vis des officiers de l'armée de Metz.

C'est ainsi, nous écrit-on, que depuis la rentrée de captivité on retient mensuellement à ces officiers un douzième de leurs appointements pour rembourser un mois de solde qui leur a été alloué, à la veille de la capitulation, par le maréchal Bazaine.

Ce supplément de solde leur avait été accordé comme indemnité des dépenses qu'ils avaient dû faire pour nourrir leurs chevaux et se nourrir eux-mêmes, au moment où l'administration avait cessé de faire les distributions. Or à cette époque le sel coûtait cinq francs la livre, le prix des autres denrées s'était élevé en proportion, et, dans de telles conditions, une indemnité d'un mois de solde n'avait rien d'exagéré.

D'ailleurs, cette indemnité était légitimement due aux officiers, puisque les vivres se remboursent en espèces lorsqu'ils ne peuvent pas être délivrés en nature.

De plus, il faut remarquer que si les sommes qu'on retient aujourd'hui, n'avaient pas été

payées, elles auraient grossi les reliquats des caisses de l'armée remises aux Prussiens, et que, par conséquent, elles n'en auraient pas moins été perdues pour le Trésor.

Nous espérons qu'il suffira de signaler cet état de choses à M. de Cissé pour qu'il le fasse immédiatement cesser. Avant d'être ministre de la guerre, M. de Cissé a été l'un des généraux de l'armée de Metz: à ce titre il doit savoir mieux que personne quelles ont été les souffrances de ses compagnons d'armes; il doit savoir que l'indemnité accordée par le maréchal Bazaine avait sa raison d'être.

Enfin, n'est-il pas souverainement injuste de faire rendre aux officiers de l'armée de Metz une somme légitimement acquise, lorsqu'on ne réclame rien aux fonctionnaires fantaisistes du 4 Septembre? Pendant que ces officiers se battaient courageusement et supportaient sans se plaindre les privations les plus cruelles, MM. Esquiros et Gent n'avaient d'autre souci que de faire gagner de l'argent à leurs amis, de faire venir des femmes, d'acheter du vin ou de dresser les somptueux menus de leurs festins légendaires.

Eh bien! on réclame aux uns une somme minime qui leur était due et qui a à peine suffi à les empêcher de mourir de faim; aux autres on ne fait rien restituer des quelques centaines de mille francs qu'ils ont dépensés pour leur usage personnel ou leurs menus plaisirs!

Et cependant, si on condamnait seulement MM. Esquiros et Gent à rembourser les 17,000 francs que leur cuisine a coûté à l'Etat, rien qu'avec cette somme on pourrait épargner à bien des officiers qui ont fait leur devoir, des tracasseries mesquines et regrettables.

Gazette de France.

Le Siècle reproche aux membres de la droite d'avoir forcé M. Grévy à donner sa démission. Allons, voyons, le Siècle n'est pas assez naïf pour croire que M. Grévy n'ait pas été enchanté de trouver cette occasion de descendre du fauteuil présidentiel et de rentrer dans les rangs de la gauche, dont il peut devenir le chef.

Du reste, nous ne sommes pas surpris d'entendre le Siècle protester énergiquement contre l'opposition qu'on faite à la droite et le centre droit au président de l'Assemblée nationale.

Certes les conservateurs de l'Assemblée étaient incontestablement dans leur droit. M. Grévy avait infligé un rappel à l'ordre à un de leurs confrères en dehors de toutes les règles et de toutes les convenances parlementaires.

Mais le Siècle n'entend pas de cette oreille-là. Il est césarien avant tout. Le chef qu'il lui a paru avantageux de choisir, jouit, à son avis, d'une autorité indiscutable. Les lois ne sont point faites pour lui. Si elles le gênent; il doit les éluder — ou les mettre cavalièrement de côté.

Ainsi a fait M. Grévy en rappelant un de ses collègues à l'ordre contre tous les règlements.

Ainsi a fait M. Thiers, en expulsant le prince Jérôme Bonaparte du territoire français contre toutes les lois.

Les républicains modérés qui soutiennent la candidature Rémusat se voient contraints tous ces jours-ci à faire de singuliers aveux.

D'après eux, les républicains qui veulent la République, avec toutes ses conséquences, leur paraissent des hommes très-dangereux.

C'est ainsi que l'Opinion nationale, indignée de ce qui se passe dans les réunions publiques où règnent les radicaux, condamne formellement le droit de réunion.

Elle cite même à ce propos le passage suivant de M^{me} de Staël:

« Rien n'est pas mal combiné (Considérations sur la Révolution française) dans un temps où les esprits sont agités, que ces réunions d'hommes dont les fonctions se bornent à parler et qui n'ont pas même la responsabilité du vote nominal; on excite ainsi d'autant plus l'opinion qu'on ne donne pas d'issue à son activité. »

Que l'Opinion nationale avoue donc tout de suite que la République ne peut se maintenir chez nous que lorsqu'elle exclut tout ce qui est d'essence républicaine.

INFORMATIONS

Il paraît que M. Gambetta est complètement dépassé et entraîné par la queue de son parti. C'est le débordement qui se produit périodi-

quemen, dans le monde radical. M. Gambetta avait éclipé les Carnot, les Jules Favre et les Piard. Maintenant, c'est l'avènement des Barodet. Voilà la nouvelle couche sociale. On dit que M. Gambetta ne se fait aucune illusion à ce sujet. Ce n'est plus la République française, c'est le Corsaire qui dirige la démagogie parisienne. C'est lui qui a imposé à la République française, qui n'en voulait pas, la candidature de M. Barodet.

L'Univers et l'Agence Havas ont reçu de Rome des dépêches en date du 18. La dépêche de l'Univers, expédiée à 12 h. 15, porte que le Pape s'est levé le matin à neuf heures, et ajoute qu'il n'a jamais été sérieusement malade. D'après cette dépêche « le Saint-Père s'est promené; puis il a reçu en audience M. de Corcelle, veau pour lui annoncer la nomination de l'archevêque d'Aix et celle de l'évêque de la Basse-Terre. Un cardinal lui a ensuite présenté le général Du Temple. La semaine prochaine, les réceptions publiques recommenceront. » La dépêche de l'Agence Havas confirme celle de l'Univers, donne des détails moins précis, elle est datée de 4 h. 45 m. Les nouvelles reçues à la nunciature confirment le complet rétablissement de Sa Sainteté.

Chronique locale et méridionale.

La session ordinaire du Conseil général a été ouverte hier, à 2 heures. Vingt-six membres étaient présents. MM. le comte Murat, Limayrac, députés, et M. Cuniac, n'assistaient pas à la séance.

Sur les observations de M. Bessières, on procède au scrutin secret pour la nomination d'un président en remplacement de M. Calmon. M. Roques a obtenu 19 voix, et a été proclamé président.

Pour la vice-présidence, M. Theilhard a obtenu 14 suffrages.

Le Préfet du Lot demande la parole et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Avant de commencer vos délibérations, permettez moi de vous dire combien je me félicite de pouvoir, dès les premières semaines de mon séjour dans le Lot, occuper au milieu de vous la place qui m'est réservée. Je ne me dissimule pas que je ne pourrai prendre qu'une bien légère part aux travaux de la session, car je n'ai pas encore eu le temps de me familiariser, il est presque superflu de le dire, avec les intérêts si variés du département; mais je savais à l'avance, et si je ne l'avais su, les séances de la Commission départementale me l'auraient appris, que la meilleure et la plus profitable manière d'étudier les affaires, est d'assister aux discussions approfondies auxquelles vous les soumettez.

Résolu à m'inspirer, tout autant que je le pourrai, des sentiments qui dictent vos décisions, j'ai la confiance, messieurs, de voir se maintenir, entre le Conseil général et l'administration, la communauté d'efforts et l'unité de vues qui nous permettront de concourir efficacement au bien du pays. A défaut d'une longue expérience administrative, je puis offrir au département du Lot, l'hommage d'une ardente bonne volonté, et d'un désir passionné de servir utilement ses intérêts. Aussi, messieurs, en vous demandant la continuation du bienveillant appui que vous prêtiez à mon prédécesseur et ami, M. Pougnon, je ne prétends pas seulement à une sorte d'héritage; permettez-moi l'espoir d'obtenir à titre personnel le concours que je sollicite.

Je n'ai pas, Messieurs, de profession de foi à faire. Lorsque j'acceptais les nouveaux devoirs que m'a imposés la bienveillante confiance de M. le président de la République, et de son gouvernement, je m'engageais, par cette acceptation même, à servir avec un dévouement absolu la politique, toute de conciliation et d'apaisement, comme on l'a dit justement, qui est le programme de l'homme d'Etat illustre auquel l'Assemblée a confié le pouvoir exécutif en des jours de deuil.

C'est avec un profond sentiment de confiance et d'espoir que je suis devenu le modeste collaborateur de l'œuvre qu'il a entreprise, qu'il poursuit vous savez avec quelle persévérance, et que lui-même a défini avec une admirable sagacité : œuvre nationale, qui ne doit pas être celle d'un parti, qui est digne, entre toutes, du dévouement de tous les bons citoyens.

Grâce au concours de tous, grâce aux votes de l'Assemblée et aux sacrifices du pays tout entier, qui

accepte sans se plaindre le poids des charges nouvelles, cette politique, Messieurs, a trouvé la plus noble et la plus haute des récompenses dans le succès des négociations qui ont rapproché de nous l'heure de l'affranchissement du territoire.

Parmi nos souffrances, il y a des angoisses qui ont été épargnées à cette contrée, celles qui précèdent et qui accompagnent l'invasion étrangère sur le sol même que l'on foule à ses pieds; mais nos désastres ont plongé la France entière, du Nord au Midi, dans les mêmes sentiments de douleur: du Nord au Midi nous partageons les mêmes sentiments de patriotique allégresse au jour prochain de la libération, et aussi la même gratitude pour ceux qui auront eu la plus grande part dans l'allègement de nos malheurs. Espérons, Messieurs, que nous avons épuisé les amertumes qui nous étaient réservées et que la sagesse de tous, éloignant désormais de nous la menace de nouvelles calamités, nous permettra d'achever l'œuvre commencée de la réorganisation de notre chère patrie.

L'élection de M. de Gozon, conseiller général de l'arrondissement de Gourdon, a été validée, après un rapport de M. Sérager. La séance est levée à 4 heures.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DU LOT.

Liste des travaux lus dans la séance du 19 avril 1873.

1° Rapports de l'Université de Cahors avec la communauté d'Albi, par M. Baudel, professeur de seconde au lycée d'Albi, membre correspondant.

2° Le rocher des Fiancés, poésie de M. Maratuech, fils, propriétaire à Sérignac, membre correspondant.

3° Notice sur le manuscrit de Malleville, par M. Malinowski, professeur au Lycée de Cahors, membre résidant.

(Extrait des procès-verbaux des séances.)

Pour extrait : Le secrétaire de la société, LOUIS COMBARIEU.

Le lycée de Cahors, vient de faire une perte sensible. M. Belloc, professeur de quatrième, est décédé hier soir, après une longue et douloureuse maladie. Les obsèques auront lieu demain, à 10 heures moins un quart.

On assure que l'administration des postes a reçu des instructions pour ne plus accepter à l'avenir des imprimés sous bande dont les timbres-poste seraient à cheval sur la bande et l'imprimé.

Dans la Corrèze, la cabale électorale démocratique va son train et bon train. La Discussion, de Limoges, raconte, d'après un de ses correspondants de Tulle, qu'un paysan ne peut plus entrer dans la ville sans être accosté par un agent de Latrade, qui lui souffle à l'oreille que tous les honnêtes gens votent pour Latrade, et qu'il n'y a que la canaille qui vote pour Brunet. C'est à ce qu'il paraît, le mot d'ordre donné. Seulement le mot d'ordre éventé ne produit pas l'effet promis.

Le paysan est parfaitement fixé sur la valeur de ces courtiers électoraux de ville. Trop souvent il a été traité par eux de paysanard, de brute, d'imbécile et de voleur pour se fier aux caresses qu'on voudrait lui prodiguer aujourd'hui afin de capter son suffrage. La vanité fanfaronne de la démocratie des villes amuse le paysan qui se réserve bien de lui donner une leçon.

On écrit, au même journal, de plusieurs localités pour lui signaler la propagande presque officielle qui se fait dans les facteurs ruraux et autres agents des administrations, et on se demande si M. Latrade est encore préfet de Tulle et s'il a donné ses ordres pour sa candidature officielle.

Nous lisons dans l'Electeur de Bordeaux :

Depuis quelques temps, une société de faussaires habilement organisée et que l'on suppose établie à Madrid, avec des intelligences dans l'administration des postes de cette capitale, s'applique à soustraire certaines lettres et à en retirer les effets de commerce qui s'y trouvent renfermés. Falsifiant alors les correspondances et les signatures, elle remet ces effets aux banquiers et négociants de France, d'Angleterre ou d'ailleurs, pour en obtenir la négociation et les retours.

Déjà quelques maisons de Londres et de Paris se sont laissées prendre. Il ne sauraient donc être donné trop de publicité à de semblables faits, afin de tenir le commerce en éveil, sur ce genre d'escroquerie que les faussaires en question expérimentent journellement.

Autre fait : il y a trois jours, une maison de Bordeaux a reçu la remise importante d'un effet sur Londres sous le nom de son correspondant de Madrid, avec prière d'en faire les retours immédiats en billets de banque et sous pli chargé à M. X. Lettres, signatures, timbre en tête du papier, timbre de l'adresse, tout avait été imité et se trouvait faux. Ce n'est pas la première fois que chose à peu près pareille avait été tentée, sous ce nom, et la maison de Bordeaux mise sur ses gardes, ne s'est point laissé prendre au piège et a ainsi aidé aux dispositions qui pourront un jour faire mettre la main sur ces dangereux escrocs.

On a arrêté à Bordeaux un nommé Mozer-mont, garçon de café, qui insultait les officiers et criait : « Vive la guillotine! Vive la Commune ! »

D'après le Journal de Valence, MM. Rivière et Chaudier, pasteurs protestants de la ville, auraient dû comparaître le 15 avril devant le juge d'instruction.

D'autre part, on dit que M. Martin, pasteur évangélique, de Die aussi, a reçu le même ordre de comparution.

On lit dans la Guienne :

« La voilà découverte, cette source de faux billets de banque qui commençaient à inonder et à inquiéter Bordeaux ! »

« L'histoire de l'heureuse capture, faite hier par la police, commence comme un roman, et, comme beaucoup de romans, elle finira en cour d'assises. »

« Une jeune fille de grande beauté passe dans une de nos rues commerçantes. Elle frappe les regards d'un homme sensible, qui la suit instinctivement — et discrètement. Elle entre dans un magasin, où le galant promeneur la voit changer un billet de banque. Elle sort, il la suit encore. Elle entre dans un nouveau magasin, où elle prend la monnaie d'un nouveau billet de banque. « Etrange ! » se dit le poursuivant. Elle continue sa route, toujours accompagnée à son insu. Troisième magasin, troisième billet de banque ! « Diable ! » murmure le galant. Quatrième magasin, quatrième billet de banque !

« Oh ! pour le coup, un trait de lumière éclaire le cerveau de notre homme, et il se pose cette question : « Ne suis-je pas sur la trace des faux-monnayeurs ? » Et le roman s'évanouit brusquement, et la belle jeune fille est aussitôt signalée à la police. »

« Ici commence le chapitre de la cour d'assises, — sauf erreur. »

« En effet, sur l'indication donnée, M. le commissaire central délègue le commissaire de police du 4^e arrondissement, qui, accompagné de l'inspecteur Fages et de plusieurs agents, vont prendre les ordres de M. le procureur de la République. »

« Muni d'un mandat en bonne et due forme, et, sur les indications de la jeune fille, ils opèrent une descente au domicile des faux-monnayeurs. Ce domicile est situé dans la commune de Cauderan, près la route de Mèrignac, dans une petite rue ayant autrefois fait partie de la propriété Cardoze. »

« Là, on trouve le père et la mère de la jeune fille ; le père, dont nous taisons le nom pour le moment, est, aux yeux de tous ses voisins, un fabricant de papier verrou, papier dont on se sert pour dérouiller le fer et pour polir le bois. Aux yeux de la police, qui est plus clairvoyante, c'est le faux-monnayeur, et sa femme est sa complice. »

« Bientôt, en effet, on trouve au domicile conjugal une plaque en cuivre gravée et des encres bleues et noires servant à l'impression des faux billets; puis on découvre quatre-vingt-sept billets faux de 25 francs, représentant une somme de 2,175 francs. A côté de ceux-là, on en trouve de 20 et de 5 francs, mais authentiques, et une somme considérable en or et en argent provenant, sans doute, de l'échange des faux billets. »

« Immédiatement, le faux-monnayeur et sa femme sont mis en état d'arrestation et vont rejoindre leur fille. »

« La police, pour compléter l'information, prend quelques renseignements dans l'endroit : le boucher, l'épicier, le boulanger, affirment

qu'ils ont été toujours régulièrement payés et toujours en espèces sonnantes, or et argent. « Mais nous devons nous arrêter ici afin de ne point entraver l'œuvre de la justice. »

On lit dans l'Union nationale :

« Un vol des plus audacieux a été commis la nuit dernière au Palais de justice de Montpellier. »

« En se levant les employés du Palais ont vu une échelle apposée à côté de la porte de service. Ils constatent en même temps qu'on a bouché, avec un mouchoir, la grosse sonnette de cette porte, et que les clefs se trouvent aux serrures de la porte principale du greffe. On s'empresse d'aviser les autorités judiciaires et le greffier en chef qui arrive bientôt. La nouvelle d'un vol se répand vite dans le quartier et pique la curiosité. Il est, en effet, singulier que les malfaiteurs choisissent le palais pour se livrer à leurs exploits. »

« Voici les renseignements que nous avons pu recueillir dans la journée : Un voleur, avec ou sans complices, s'est introduit, à l'aide de fausses clefs, dans le greffe, et a traversé les diverses salles précédant le cabinet du premier greffier, où les tiroirs d'un meuble ont été ouverts avec effraction. On aurait, paraît-il, constaté la disparition d'une liasse de billets de banque et de divers objets de valeur, choisis parmi les pièces de conviction déposées au greffe. »

« Il y a lieu d'être surpris qu'il n'ait pas été volé plus de 3 ou 4,000 francs. Reste à savoir si des pièces et des documents importants n'auront pas disparu. »

« Le voleur connaissait évidemment les lieux qu'il a si bien explorés. On se perd en conjectures. »

« Détail assez piquant : il y a au palais plusieurs concierges et employés subalternes avec leurs familles. On nous dit même qu'il y a des chiens de garde aux diverses portes. Cependant rien n'a été entendu pendant la nuit. Aussi se demande-t-on si le voleur n'était pas caché dans quelque recoin du palais, d'autant que, vu la disposition du mur et de la porte d'entrée où était l'échelle, il paraît difficile, sinon impossible de boucher de l'extérieur la sonnette avec un mouchoir afin d'empêcher le bruit. »

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 410 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 10^e fascicule, BOR à BÉR, est en vente.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Nous recevons de Rome la dépêche suivante :

Rome, 19 avril, 8 h. 5 du soir.

La santé du Saint-Père est très bonne, et son état général ne laisse rien à désirer. Présentement, le rhumatisme a presque disparu.

Le Saint-Père est resté levé pendant quatre heures, et il a écrit deux lettres. Rentré dans sa chambre, il a reçu un grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs cardinaux et Mgr Forcade.

Le cardinal Pecci a écrit une lettre à Mgr Lachat.

Rome, 19 avril.

Le principal gazomètre de Rome a fait explosion. Un bâtiment voisin s'est écroulé, enterrant 40 personnes sous ses ruines — On n'a pu, aux dernières nouvelles, en retirer que 22, 5 sont mortes et 17 gravement blessées.

Bourse de Paris.

Paris, 22 avril 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente and values. Rente 3 p. % 56,60; 4 1/2 p. % 79,65; 5 p. % 91,20; 5 p. % 89,85.

Etude de M^e SCIPION DELBREIL, avoué-licencié en droit, à Cahors.

Purge d'hypothèques légales.

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807.

Par exploit de Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-et-un avril mil huit cent soixante-treize, fait à la requête de M. Bernard Julhia, agissant en qualité de maire de la commune de Bagat, habitant et domicilié de ladite commune, il a été notifié : 1^o à Marie-Anne Guignes, épouse d'Antoine Arnaudet, sans profession, habitante et domiciliée du lieu du Pech, commune dudit Bagat, et 2^o à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au palais de justice de cette ville, copie d'un acte fait au greffe dudit tribunal, le dix-huit février dernier, et contenant dépôt d'une copie dûment certifiée d'un acte retenu par M. Nadal, notaire à Valprionde, le dix-huit juin mil huit cent soixante-douze et portant vente de la part dudit Antoine Arnaudet, propriétaire, habitant et domicilié dudit lieu du Pech, en faveur dudit sieur Julhia, agissant en qualité de maire de la commune de Bagat, d'une maison avec une parcelle de jardin et patus, le tout contigu, situé au lieu du Pech, section de Lasbouygues, commune de Bagat, moyennant le prix de douze cent cinquante francs. Il leur a été déclaré en même temps que ce dépôt et cette notification étaient faits en exécution des dispositions de l'article 2194 du Code civil, pour purger les hypothèques légales grevant les immeubles ci-dessus vendus par le dit Arnaudet, à la commune de Bagat.

En conséquence, sommation leur a été faite de prendre ou faire prendre sur lesdits immeubles et dans le délai de deux mois, telle inscription qu'ils jugeront convenable, à raison des hypothèques lé-

gales qui peuvent les grever, et ce sous peine de déchéance.

Il leur a été encore déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions n'étant pas connus, lesdites notifications seraient publiées dans les formes prescrites par la loi, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807, afin que toutes personnes intéressées soient légalement constituées en demeure de prendre inscription.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt-et-un avril mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Annonces

CHASSE — PÊCHE — ACCLIMATATION
TIR.

De même que la pêche, la grande et petite vénerie n'ont en France qu'un organe direct, c'est la *Chasse illustrée*, dans laquelle se sont fondus tour à tour le *Journal des Chasseurs* et la *Vie à la Campagne*, avec leurs meilleurs éléments de rédaction et d'illustration.

La *Chasse illustrée*, éditée avec luxe, et paraissant chaque dimanche par livraison de 12 pages grand in-4^o, donne annuellement près de 300 magnifiques gravures, dont un grand nombre sont dignes d'être encadrées.

Elle publie aussi des articles de voyage, des feuilletons palpitants d'intérêt, mais dont la lecture peut toujours être permise aux jeunes gens, des *bulletins hebdomadaires* sur l'acclimatation, un *memento mensuel* à l'usage des pêcheurs, des *Echos* contenant des nouvelles cynégétiques et piscatoriales du monde

entier. Enfin, elle se propose de donner prochainement des leçons de

TIR.

Nos futurs soldats y apprendront l'art de manier une arme à feu et de s'en servir.

La *Chasse illustrée* vient de commencer l'*Histoire naturelle en action*, par M. le marquis de Cherville. Bientôt paraîtront dans ses colonnes, et richement illustrées : l'*Equipement du Chasseur*, par M. de la Blanchère ; la *Vénerie au XIV^e siècle*, par M. de la Rue, L'excellence et le bon marché de cette belle publication justifient son succès constant depuis six années.

Un an..... 20 fr.
Six mois..... 10 fr.
Trois mois..... 5 fr.

S'adresser pour tout ce qui concerne l'administration à M. Alfred Didot, directeur de la *Chasse illustrée*, maison Firmin-Didot, 56, rue Jacob à Paris.

Un numéro spécimen est expédié gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. Les annonces sont reçues par le régisseur, M. Berr de Turique, rue du Bac, 21.

Recommander, en cette saison de **Rhumes** et de **Grippe**, le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Dejangrenier**, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat** purgatif de **Desbrière**, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris.

MAL DE DENTS. — L'**EAU** du D^r **OMÉARA**, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

Bulletin de la Société de Géographie

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

L'abbé Durand. — Le Solimoès ou haut Amazone brésilien.
V. Derrécaigaix. — Le sud de la province d'Oran (suite et fin).
Colonel H. Yule. — L'orographie et le système des eaux du Pamir.

II. — Communications.

N. de Khanikof. — Les documents sur le Khanat de Khiva.

III. — Comptes-rendus d'ouvrages.

Vivien de Saint-Martin. — Voyage d'exploration en indo-Chine.

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.
Ouvrages offerts à la Société.

V. — Nouvelles et faits graphiques.

Charles Grad. — Voyages d'hiver dans l'Océan Glacial 1872-1873.

Capitaine Parisot. — D'Ouargla à El-Goldéala, extrait d'une lettre au secrétaire-général.

Harold Tarry. — Colonne expéditionnaire du général de Gallifet dans le Sahara.

Henri Duveyrier. — Les stries du plateau de Cha'amba, l'abbé Desgodins. — Végétation des sommets au nord de Yerkabo, extrait d'une lettre à M. Francis Garnier, Hauteurs entre Yerkalo et Basthang, extrait d'une lettre à sa famille.

Cartes.

Région du haut Oxus d'après la carte du colonel H. Yule.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

AU 1^{er} MAI PROCHAIN

RÉOUVERTURE DE L'ANCIEN CAFÉ DE BORDEAUX

SOUS LE NOM

CAFÉ ALSACE-LORRAINE

Maison Julien BLANC, en face la Mairie.

Cet Etablissement se recommande par sa tenue, son confortable; il est situé au centre des affaires.

Bière de Vienne et de Nérac. — Spécialité de Glaces et Sorbets.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART, en très bon état, fabriqué chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

A AFFERMER

UNE

PROPRIÉTÉ

Située dans le canton de Montcuq, Lot, sur la ligne divisoire du Lot, et de Lot-et-Garonne, d'une contenance de 47 hectares, pouvant rivaliser, pour le revenu, avec toutes les meilleures propriétés, en quel endroit qu'elles se trouvent.

Elle a des plantations de pruniers pouvant donner de 50 à 200 quintaux de prunes, 270 hectolitres de tout grains, en année ordinaire de 50 à 130 barriques de vin, et environ de 700 à 800 quintaux de foin, ou regain.

Le propriétaire laissera sur le prix d'affermir, pour 7,000 fr. de ca-beaux, utiles à l'exploitation, moyennant garanties suffisantes, plus les dépenses de la première année, à un prix d'estimation convenu.

Six personnes, deux femmes et quatre hommes, peuvent, s'ils sont capables, exécuter tous les travaux.

Le propriétaire garantira au prix qu'il a l'intention d'affermir, au preneur s'il a une famille de 4 personnes 1,000 fr. produit net; mais il faut pour cela qu'il produise tous les meilleurs renseignements sur sa manière d'agriculture.

S'adresser, pour tous renseignements à M. Saux, à Montcuq et à M. Lomède, à Saux, notaires.

A VENDRE D'OCCASION

Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un batteur à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour boeufs et chevaux, pouvant se donner à de bonnes conditions, grande facilité pour le paiement.

Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labbé, notaire, à Cahors.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé francs à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.